



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 12 décembre 2022 - N° 3/2022

Mme la Présidente ouvre la troisième séance du Conseil communal à 20h00.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022
3. Propositions individuelles et pétitions
4. Préavis municipal n° 05/2022 - Budget 2023
5. Préavis municipal n° 06/2022 - Remplacement du tracteur communal
6. Préavis municipal n° 07/2022 - Règlement communal relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions
7. Communications du bureau
8. Communications des représentants aux associations intercommunales
9. Communications de la Municipalité
10. Elections complémentaires d'un membre suppléant pour l'APEJ
11. Divers

1. Appel

Membres présents 28
Membres excusés 7

Mme Corinne Siegfried et MM. Stephan Comminot, Claudio de Salvo, Etienne Grandjean, Renato Di Gisi, Sandro Medina et Vincent Quadri

La majorité absolue des membres est 18, **le Conseil communal est valablement constitué et peut délibérer.**

La majorité absolue pour les votes est 15.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022

Mme la Présidente donne lecture d'une proposition de modification reçue de la part de M. Demierre s'agissant de son intervention au sujet du décompte de péréquation (page 5) : « Marc Demierre intervient sur la présentation du décompte de péréquation et relève une incohérence entre la première page qui montre que le décompte provisoire de CHF 318'000.- a été compatibilisé sur les comptes 2021 et la deuxième page où il est fait mention que le décompte définitif de CHF 341'000.- impactera en totalité le compte de résultat 2022. M. Demierre soutient que seule la différence de CHF 23'000.- touchera le compte de résultat 2022. »

Page 8, Mme Robyr Comminot propose que le « relais des chasseurs » s'écrive avec des majuscules.

Le Conseil accepte le procès-verbal à la majorité par 24 oui, 0 non et 3 abstentions.

3. Propositions individuelles et pétitions

Mme la Présidente n'a rien reçu dans le délai imparti pour ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis municipal n° 05/2022 – Budget 2023

M. le Syndic propose un amendement de la ligne budgétaire 4503810 dû à une erreur d'écriture de la boursière, qui a été discuté avec la commission des finances, portant sur les ordures ménagères et décharge, consistant à biffer le montant en charge de CHF 14'500.-. Le solde du budget se monterait alors en recettes à CHF 22'995.-.

M. Demierre procède à la lecture de la conclusion du rapport de la commission des finances, en annexe.

Considérant que c'est la deuxième année de la Législature et qu'il en avait déjà fait la remarque, M. Steve Dominé regrette que les jetons de présence n'aient pas fait l'objet d'une proposition de la part du bureau, conformément aux dispositions du règlement du Conseil communal.

Mme la Présidente confirme que la réflexion est en cours et compte faire une proposition pour la séance de mars. On envisagera la forme quant à l'éventuel dépassement budgétaire.

On procède au parcours sommaire du projet de budget et la possibilité de poser des questions est ouverte.

Ligne budgétaire 100.3060 : Il y a une augmentation de CHF 10'000.- des vacances des membres de la Municipalité. C'est basé sur l'expérience de la première année et demie d'activité et cela permet une certaine marge en espérant que cela permette de ne pas dépasser cette rubrique.

110.3130 : Au niveau de l'informatique, un nouveau copieur multifonctions compatible avec la gestion électronique des documents (GED) est prévu, ce qui permettra une recherche plus efficace des documents par mots-clés, ce qui réduira l'utilisation du support papier et aura un impact sur l'archivage également.

220.3220 : Des prêts ont été renouvelés et des taux ont récemment augmentés, ce qui incite à amortir la dette.

310.3310 : Un amortissement apparaît pour la première fois en 2023 en lien avec le terrain de sport car le projet sera réalisé courant de l'année.

353.4270 / 353.4360 : Il y a une antenne radio installée pour les transports publics (hangar) qui fait l'objet de recettes et remboursements de frais pour la commune.

352 : A l'ancienne fruitière, il y a une location pour la salle de pause des transports publics. Les frais accessoires (chauffage, électricité et eau) sont répercutés sur les locataires via un décompte annuel (remboursement de tiers). D'autres potentielles charges liées au bâtiment (achat matériel et équipement, entretien, imputations internes) sont soit répercutées sur les locataires soit prises en charge par la commune en fonction de la nature des dépenses.

358.4270 : A la place de pique-nique, il est prévu de demander un émolument de CHF 20.- pour l'obtention du badge, permettant ainsi de couvrir partiellement les frais d'entretien y afférant.

Pour les aménagements prévus pour limiter la vitesse sur certaines routes, pour l'instant il s'agit que d'un bureau d'étude mandaté pour rendre rapport et il sera ensuite envisagé une enveloppe budgétaire dès que ce sera un projet mûr. La commune soumettra ensuite le projet au Canton.

Mme la Présidente passe au vote de l'amendement :

L'amendement de la ligne budgétaire 4503810, faisant passer le montant concerné de CHF 14'500.- à CHF 0.- est accepté à la majorité des voix moins une abstention.

Dans sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

- **D'accepter le préavis municipal 05/2022** amendé de la ligne budgétaire 4503810 de CHF 14'500.- à CHF 0.-.

Le préavis est approuvé à la majorité par 26 oui, 0 non et 1 abstention.

5. Préavis municipal n° 06/2022 - Remplacement du tracteur communal

Mme la Présidente transmet la parole à M. Moreno Volpi qui commence par préciser une erreur de plume dans la décision, page 4. Il s'agit bien de voter sur le préavis n°6 et non n°5. Le tracteur actuel a 24 ans et ce genre de véhicule est indispensable pour le travail d'une voirie communale. Il est actuellement coûteux en entretien. Il sert entre autres à transporter, tondre, arroser et déneiger. Un grand travail de comparaison a été faite avec l'employé de la voirie pour chercher le véhicule le plus adapté. L'actuel tracteur sera repris pour CHF 14'496.-. Le coût total se monte à CHF 105'000.-, avec la reprise, à quoi il faut ajouter une marge de 15% compte-tenu des fortes variations des taux de change et de l'inflation actuelle.

M. Demierre lit le rapport de la commission des finances, en annexe.

Mme la Présidente passe au vote :

Dans sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

- **D'adopter le préavis municipal 06/2022** et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'750.- destiné à financer l'acquisition d'un tracteur. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou, si nécessaire, par l'emprunt ;
- D'amortir cet investissement sur une durée maximale de 10 ans à partir de l'exercice budgétaire suivant la livraison du tracteur via la ligne budgétaire 430.3310.

Le préavis est approuvé à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 07/2022 - Règlement communal relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions

M. Vergani n'ajoute rien par rapport au préavis, il rappelle simplement ses éléments-clés. Il s'agit de se baser sur les principes de proportionnalité et d'éviter l'arbitraire. Ce processus déroule d'un rapport de la Cour des Comptes. La liste des prestations de la commune a été établi à cette occasion ce qui permet aux constructeurs d'avoir une vision plus claire. Certains projets subiront une augmentation des frais, mais il n'y a pas eu d'indexation depuis 20 ans et cela permettra de mieux couvrir les coûts actuels des activités de notre administration communale. En revanche, le tarif horaire baissera de CHF 150.- à CHF 135.- et ce sera désormais de la compétence du Conseil communal de changer ce montant.

M. Lachavanne lit le rapport de la commission ad hoc, en annexe.

Mme la Présidente passe au vote :

Dans sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

- D'adopter le règlement communal relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions tel que présenté.

Le préavis est approuvé à la majorité par 23 oui, 1 non et 3 abstentions.

7. Communications du bureau

Les dates 2023 du Conseil communal sont les lundis 20 mars, 19 juin, 9 octobre et 11 décembre.

Comme le budget le prévoit depuis l'année passée, un montant est prévu pour des manifestations en lien avec le Conseil communal. 2022 ayant été compliqué pour le bureau et le mois de décembre étant chargé pour tout le monde, il a été décidé de repousser le repas du Conseil communal à fin janvier – début février. De plus amples détails suivront par email sur la date exacte, l'horaire et le lieu.

La fusion des communes de Terre-Sainte devient un projet qui se subdivise en plusieurs années en plusieurs étapes, la première de celle-ci étant l'étude du projet. Au mois de mars, les Municipalités des 8 communes soumettront probablement un préavis à chaque Conseil communal qui devra nommer une commission ad hoc constituée de 5 membres. Mme la Présidente demande aux 3 Présidents des commissions permanentes (M. Bürer pour la commission de gestion, M. Demierre pour la commission des finances et M. Dominé pour la commission urbanisme et bâtiments) de faire partie de cette commission ad hoc ou à défaut un représentant de chaque commission. Pour les 2 postes restants, les personnes intéressées sont invitées à manifester leur intérêt.

M. le Syndic ajoute que les Municipalités de Terre-Sainte valident actuellement les documents de base sur l'étude de fusion. Il s'agit à ce stade d'une feuille de route, d'un organigramme, la création de huit groupes de travail sur huit thèmes d'importance, des mandataires externes pour les finances et la communication sont prévus ainsi qu'un budget dont la moitié du coût sera pris en charge par le Canton jusqu'à concurrence de CHF 250'000.-. Tous ces éléments seront présents dans le préavis qui sera normalement soumis au Conseil au mois de mars. Un certain nombre d'éléments sont repris du précédent projet de fusion lorsque c'est adéquat. On espère que toutes les communes seront dans la même dynamique, y compris la commune de Founex qui avait été la seule, à l'époque (2010), à refuser le préavis portant sur la convention de fusion (vote négatif du Conseil). A chaque étape il est prévu de faire un point de situation avec chaque commune et à la fin du processus, un sondage auprès de la population sera entrepris. Crans-près-Céligny ne fait pas partie du projet de fusion, de leur propre décision, malgré le fait que certains services sont partagés avec les communes de Terre-Sainte. L'étape-clé consistera en une votation populaire auprès des habitants des huit communes.

8. Communications des représentants aux associations intercommunales

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de rapport pour Région Nyon et l'ORPC. Quant à l'APEJ, le rapport a été reçu et n'amène pas de commentaire.

APEJ

Le rapport a été envoyé, comme d'habitude, aux membres par courriel et est en annexe.

SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)

M. Fiaux donne lecture du rapport de la séance du 10 novembre 2022. En annexe.

9. Communications de la Municipalité

Roberto Dotta, Syndic

Finances

Des questions ont été posées en commission des finances au sujet de la péréquation. Un résumé des principales étapes est décrit :

- En octobre, réception des factures des trois entités (facture sociale, péréquation communale et réforme policière), montants mis au projet de budget ;
- En février-mars, réception du décompte provisoire de l'année précédente. S'il y a une différence avec le montant inscrit au budget, on l'inscrit au bilan sous les transitoires actifs (si on pense recevoir plus qu'escompté) ou passif dans le cas contraire. L'année suivante, les montants de ces provisions sont automatiquement mis à zéro ;
- En juin-juillet, réception du décompte définitif de l'année précédente, qui concerne les comptes de l'année courante, et les montants sont mis en supplément, respectivement en ristourne sur les lignes budgétaires concernant les trois factures.

Concrètement, les montants en question sont détaillés pour les années 2021 et 2022. Au niveau de la péréquation intercommunale, le delta est favorable à la commune cette année de CHF 136'010.-.

Renouvellement des prêts et réduction de la dette. Courant novembre, des tranches de CHF 3 et 2.5 millions devaient être renouvelées. CHF 5.4 millions ont été renouvelés en trois tranches et CHF 100'000.- ont été réduits de la dette. Il y a une dette CHF 7.2 millions dont les intérêts coûtent de plus en plus cher. Aussi, la réduction de la dette de CHF 300'000.- cette année est une bonne chose.

L'administration communale a procédé à un contrôle sur les taxations effectuées et il en manque sur les années 2017 à 2021 pour les taxes déchets et taxe de séjour pour résidences secondaires. Le montant en question est de l'ordre de CHF 22'500.-.

Bâtiments

Au sujet de la pénurie énergétique, des mesures ont été prises et continuent à être appliquées. Le Canton a demandé d'établir un plan de continuité des activités et de définir un point de rencontre d'urgence (PRU). La préfecture recevra réponse de la commune ces prochains jours. C'est une partie de l'abri PC qui fera office de PRU. S'agissant de la garantie d'un approvisionnement en électricité par une génératrice mobile extérieure louée, c'est une question plus délicate et très coûteuse qui nécessite notamment des adaptations du tableau électrique.

Pour revenir sur les défauts cachés du bâtiment de la crèche et notamment du dédommagement lié au fait que le compteur pour l'énergie électrique produite n'avait pas été branché, une lettre a été adressée à l'entreprise concernée pour demander le paiement d'environ CHF 2'000.-.

Externalisation du décompte de charges locatives : une entreprise s'occupe désormais du décompte annuel des charges pour les divers bâtiments loués.

S'agissant de la grande salle au sous-sol de la crèche, contrairement à ce qui avait été annoncé, l'entrepreneur en question s'est retiré. On recherche par conséquent toujours un locataire.

Relations extérieures

La commune sera l'hôte de l'édition du 17 janvier 2023 de la feuille des avis officiels.

Divers

A la suite de quelques demandes, un sondage sera envoyé aux quelques 80 propriétaires de chiens pour savoir l'intérêt qu'il y aurait de développer une zone pour lâcher les chiens (parc canin). Il y a actuellement quelques pistes en cours de réflexion

La préfecture a transmis quelques statistiques annuelles : le taux d'imposition est en moyenne de 63.17 sur le district de Nyon et en moyenne cantonale à 67.60. Chavannes-des-Bois n'est pas encore

un bon élève et devra y travailler. La valeur du point d'impôt par habitant à Chavannes se monte à CHF 67.-, donc juste en dessous de la moyenne cantonale. La dette par habitant est en moyenne cantonale de CHF 7'063.- et à Chavannes c'est environ CHF 6'800.-. La capacité d'autofinancement 2021 pour Chavannes est de 5.01%, ce qui est correct mais un effort devra être fourni en ce sens.

Vanessa Green, Vice-Syndique

Ressources humaines

Mme Alexandra Baud est arrivée en qualité de technicienne communale. Mme Eléonore Grosclaude, après plusieurs mois d'investissement *ad interim*, quitte l'administration, Elle est remerciée et applaudie par l'assemblée.

Plusieurs questions avaient été posées au sujet de l'ARSCO (SA). Une présentation un peu plus fouillée qu'à la séance précédente est faite : La structure, l'historique, les buts, l'organigramme, les bâtiments existants, le personnel, l'organisation, les coûts et les projets en cours. Il est précisé que le site internet, accessible à tous, est très complet et mis à jour régulièrement.

Une future présentation du projet de piscine-patinoire est envisagée pour une prochaine séance.

Diego Vergani, Municipal

Décharge contrôlée Tattes de Bogis

Une réunion (groupe de suivi) a eu lieu à laquelle M. Le Syndic s'est rendu. Les objectifs poursuivis : établir le rôle des parties, les étapes de la procédure, informations sur la démarche technique, les types de matériaux, le principe et concept de l'exploitation, les mesures de compensation environnementales et le trafic. L'enquête publique n'a pas encore eu lieu. La région de la Côte génère environ 15% du total cantonal en matériaux de types A et B. Pendant l'exploitation de la décharge, il y aura en moyenne 150 passages de camions par jour et il est estimé que 8 passages de camion traverseront Chavannes-des-Bois sur la route cantonale. Pour les salissures, il y aura une zone de nettoyage en sortie de la zone, limitant ainsi grandement les problèmes de ce genre. La route sera refaite avant les travaux et supportera ce trafic. La piste cyclable entre Chavannes-des-Bois et le giratoire de Manor n'est pas prévue dans le projet actuel. M. Vergani s'informerait auprès du Canton pour clarifier si ce complément de projet pourrait faire l'objet d'une négociation avec le Canton dans le contexte de la création de cette zone de décharge. Il reste encore de nombreuses étapes avant le début de l'exploitation et M. Vergani s'essaie à une estimation qui n'engage que lui : 7 ans environ. Quant à la réfection de la route, elle aurait dû être refaite en 2017 et actuellement il est question de mi-2024.

Un grand point d'attention tant pour Chavannes-des-Bois que Commugny sera le transit de camions en provenance de Genève. Le gabarit des routes ne pourra pas être adapté en conséquence puisque les bus, notamment, doivent également pouvoir passer. Les agriculteurs concernés sont favorables à ce projet. La qualité des terres à terme se verra largement améliorée.

Keri Anderson Sparks, Municipale, par l'intermédiaire de Vanessa Green

L'écho des bois

La distribution de la dernière édition s'est produite lors de la seconde quinzaine de novembre. Nouveauté, il y a des recettes d'un montant de CHF 400.- pour la publication d'annonces.

Tables et bancs

Le nouveau matériel est arrivé et l'ancien matériel est à disposition de ceux qui voudraient en récupérer.

Manifestations

- ▲ 31 octobre : apéritif d'Halloween, bien déroulé.
- ▲ 2 décembre: apéritif pour décoration du sapin de Noël, bien déroulé.
- ▲ 17 décembre : fête de Noël, à venir.

Moreno Volpi, Municipal

Police et sécurité

Les ASP déclarent 5 cambriolages à Chavannes-des-Bois pour l'année (jusqu'au 30 novembre), 115 pour tout Terre-Sainte, ce qui est comparable à 2019 (pré-COVID). Les portes du bâtiment communal et de la Boîte Abricot ont été forcées et des mesures de sécurité ont été immédiatement prises.

La mise à jour du règlement de police sera présentée lors de la prochaine séance, en mars.

Un radar antibruit a été installé et seul 2% des véhicules dépassent les 83 décibels (entre le 18 novembre et le 2 décembre). Ce sont principalement les poids-lourds (dont les bus) qui font le plus de bruit, alors que leur vitesse est plus faible que les véhicules de tourisme.

Une action de prévention routière a été entreprise pour la visibilité des usagers de la route les plus faibles. Il y a eu de l'affichage et du matériel distribué, le tout aux frais du TCS.

Feu

Il y a eu cette année (jusqu'au 30 novembre) 76 interventions des pompiers sur Terre-Sainte, dont 6 sur Chavannes-des-Bois. Il y a 5 pompiers de Chavannes-des-Bois sur un effectif total de 69.

Le ramoneur a enfin transmis les informations demandées au sujet du contrôle des cheminées du village. Aucune non-conformité grave n'a été constatée et les 50 cas individuels qui n'ont pas été contrôlés sont tous justifiables.

Sports

A la suite de quelques recours sur la procédure simplifiée à propos du terrain de sports, la CAMAC démarrera la semaine prochaine.

10. Elections complémentaires d'un membre suppléant pour l'APEJ

Mme la Présidente demande qui se présente à ce poste ce à quoi Mme Marie-Laure Ducrest se manifeste. Elle est applaudie par l'assemblée en guise d'approbation.

M. Patrick Scheffre, représentant auprès de l'APEJ, précise qu'il y a une autre personne à nommer car M. Cédric Berthiaud n'entend plus occuper cette fonction. Mme Eléonore Grosclaude se présente à ce poste et elle est acclamée.

11. Divers

S'agissant de l'antenne Swisscom, Mme Green rappelle brièvement que le contrat ayant été signé, il était impossible d'éviter cette antenne. Il y a eu deux rencontres avec Swisscom dont la dernière date d'il y a 3 semaines environ. Elle assure qu'il n'y aura pas d'autorisation affichée pendant les fêtes.

Dans le bâtiment communal, il manque les robinets d'eau chaude. M. le Syndic indique que cela fait partie des mesures recommandées par le Canton et qui ont été mises en application.

La Présidente lève la séance à 22h50.

Conseil communal de Chavannes-des-Bois



La Présidente Le Secrétaire

Rita Alma Aurélien Matti

Rapport

Préavis municipal 5/2022 concernant le budget 2023

La Commission des finances s'est réunie le 28 novembre avec la Présidente du Conseil, la Municipalité incorpore, ainsi que le 30 novembre afin d'étudier le préavis et de rédiger le présent rapport.

Analyse de la Commission des finances :

Contrairement aux pratiques de la précédente législature, la Commission des finances s'attache à ne pas modifier les postes budgétaires pour des valeurs de moins de 5'000 CHF, sauf exception, étant entendu que la Municipalité a une autorisation générale de dépassement de chaque ligne comptable de 20'000 CHF (Préavis 3/2021).

La Commission des finances a posé des questions à la Municipalité par rapport à des écarts, soit avec le budget précédent, soit avec les comptes 2021 sur les rubriques suivantes :

- Autorités
- Administration
- Affaires culturelles, loisirs
- Transports publics
- Impôts
- Services financiers
- Domaines et bâtiments
- Routes
- Parcs, promenades, cimetières
- Ordures ménagères et décharge
- Service social

Et de manière plus détaillée :

Ligne 220.3220 Intérêts des dettes consolidées : La Commission constate que les taux d'intérêts ont augmentés, et que cela a une incidence non négligeable sur le budget et les dépenses futures.

3 Domaines et bâtiments : Dans le cadre du budget des bâtiments, la Municipalité a prévu les hausses relatives à l'augmentation de la facture d'électricité. Cependant, dans certains cas, ces coûts sont répercutés aux locataires mais cette différence n'est pas toujours perceptible dans les recettes des loyers.

Ligne 450.3810 Attribution à compte de réserve : la Commission des finances a demandé une clarification sur le montant budgété. La Municipalité a répondu qu'il s'agit d'une écriture erronée, elle proposera un amendement effaçant le montant en question.

Ligne 710.3666 Aides individuels taxes déchets : la Commission regrette que la Municipalité n'ait pas saisi l'opportunité de faire une diminution en 2022, en utilisant la subvention votée par le Législatif lors du dernier budget. La Municipalité nous a informé que ce sujet ne serait pas d'actualité en 2023, malgré l'augmentation générale du coût de la vie des citoyens. De fait, la Commission renonce à proposer un amendement relatif à une subvention de la taxe déchets pour 2023.

Plan d'investissement 2021-2026 : La Commission s'est informée des travaux importants dans les années à venir, la Municipalité a répondu à toutes nos questions.

La Commission des finances apprécie le budget comme étant équilibré et prudent.

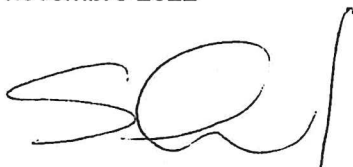
Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le Préavis 5/2022 concernant le budget 2023 tel que présenté, ainsi que l'amendement proposé par la Municipalité concernant le poste Ordures ménagères et décharge.

Chavannes des Bois, le 30 novembre 2022



Jonathan Bonello



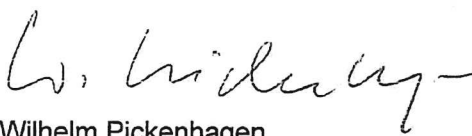
Stéphan Comminot



Marc Demierre



Thierry Lachavanne



Wilhelm Pickenhagen

Rapport

Préavis municipal 6/2022 concernant le remplacement du tracteur communal

La Commission des finances s'est réunie le 28 novembre avec la Présidente du Conseil, l'ensemble de la Municipalité, l'employé communal concerné, ainsi que le 30 novembre afin d'étudier le préavis et de rédiger le présent rapport.

La Commission des finances a reçu l'ensemble des devis qui ont permis de constituer le préavis. Elle a pris connaissance des différents postes et accessoires nécessaires au remplacement du tracteur actuel, qui a 24 ans de service. Une bonne reprise du tracteur actuel a également été négociée. Quelques questions ont été posées, toutes les réponses ont été obtenues, notamment que tous les accessoires couvrent les différentes tâches prévues.

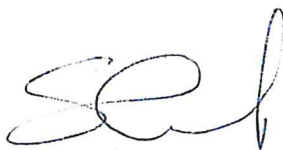
Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil communal :

- d'accepter le préavis 6/2022 et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'750 destiné à financer l'acquisition d'un tracteur. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou, si nécessaire, par l'emprunt;
- d'amortir cet investissement sur une durée maximale de 10 ans à partir de l'exercice budgétaire suivant la livraison du tracteur via la ligne budgétaire 430.3310.

Chavannes-des-Bois, le 30 novembre 2022



Jonathan Bonello



Stéphan Comminot



Marc Demierre



Thierry Lachavanne



Wilhelm Pickenhagen

Commune de Chavannes-des-Bois
Commission ad hoc

**Rapport de la commission ad hoc relative au Préavis municipal
No 07/2022 - « Règlement communal relatif aux émoluments
administratifs en matière d'aménagement du territoire et des
constructions »**

Conseil communal du 12 décembre 2022

La commission ad hoc, composée de Messieurs Claudio De Salvo, Thierry Lachavanne et Renato Di Gisi s'est réunie le 29 novembre 2022 à Chavannes-des-Bois, en présence de Monsieur Diego Vergani, Municipal chargé du dossier.

La commission a pris connaissance et étudié de façon détaillée le préavis No 7/2022 concernant le nouveau « Règlement communal relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions », documenté par le rapport No 73 de la cour des comptes du canton de Vaud daté du 28 septembre 2021, émanant de l'audit des processus communaux et la CAMAC en matière d'octroi des permis de construire, ainsi que par le règlement type suggéré par le canton et le nouveau règlement adopté par la Commune de Tannay qui a été auditée par le canton suite à l'audit susmentionné.

En outre, la commission s'est assurée que le règlement proposé a été validé par le Service juridique du canton de Vaud ce qui a été fait.

À la suite des explications et réponses reçues par le Municipal en charge, la commission se rallie à la proposition faite pour le nouveau règlement tel que présenté par la Municipalité et n'émet aucun commentaire ou recommandation de nature à modifier celui-ci.

En conclusion, la commission recommande au Conseil communal d'adopter le nouveau « Règlement communal relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions », selon le préavis municipal No 7/2022.

Chavannes-des-Bois, le 3 décembre 2022



Claudio De Salvo



Thierry Lachavanne



Renato Di Gisi

Rapport des déléguées de l'APEJ

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers, Le Conseil Intercommunal de l'APEJ a eu lieu le 22 novembre dernier au théâtre de terre sainte à Coppet.

Il s'agissait principalement d'approuver le budget 2023, sur lequel nous reviendrons au bas de ce document.

Le Président rappelle aux représentants de la commune de Chavannes-des-Bois qu'il manque encore un suppléant pour représenter la commune.

Mme Emery, présidente du Codir, nous fait un point de la situation scolaire. La rentrée c'est globalement bien passée cette année, sans aucun problème notable au niveau des transports scolaires. La structure d'accueil est au complet malgré l'augmentation de nombre de places disponibles. L'APEJ recherche encore des personnes pour l'accueil en milieu familial qui n'est, malheureusement, pas très répandu en terre sainte.

Une analyse est en cours actuellement pour déterminer quelles sont ou seront les nouvelles constructions nécessaires pour faire face à l'augmentation constante du nombre d'élèves dans le primaire et le secondaire. Il y aura donc un conseil intercommunal supplémentaire en février-mars 2023 pour discuter des résultats préliminaires. Concernant les salles de gymnastique supplémentaires VD4 en projet à Coppet, le début des travaux seraient prévus pour début 2024 s'il n'y a pas d'oppositions, ce qui est peu probable d'après Mme Emery.

Puis nous avons eu une présentation d'ARSCO sur la stratégie énergétique des bâtiments scolaires. D'une manière générale, une baisse de plus de 20% de consommation a été réalisée par des petits changements, tel que le remplacement des ampoules standards par des ampoules LED. ARSCO a le projet de recouvrir le toit des écoles par des panneaux solaires, ce qui pourrait permettre de couvrir environ 50% de la consommation des écoles de terre sainte.

Le seul préavis de la soirée concernait le budget 2023. Il s'agit du 2ème budget de l'APEJ, (avec) le 1er exercice comptable n'étant pas encore terminé. Le budget de 2023 est planifié à 26'361'711.-, soit en hausse de 0,8% par rapport à 2022, principalement en rapport avec le nombre d'élèves qui ne cesse d'augmenter. La bonne nouvelle pour les communes est que la participation de ces dernières est en baisse de 1,1% pour 2023. Le budget est approuvé à l'unanimité.

Le Président clos le conseil à 21h30 et invite les conseillers au verre de l'amitié.

Fait à Chavannes-des-Bois le 05 décembre 2022

Christine Van Lancker
Patrick Scheffre

Rapport sur l'activité des SITSE fin 2023

Le Conseil intercommunal des SITSE a siégé le 10 novembre dernier pour sa dernière séance de l'année.

A cette occasion, il a adopté le budget 2023, déficitaire dans ses 3 buts, avec une mobilisation des divers fonds de réserve pour équilibrer les comptes, à savoir 281'352.- CHF pour le but principal, 335'283.- CHF pour les futurs travaux dévolus aux collecteurs et 226'365.- CHF pour les futurs travaux concernant la distribution d'eau.

Ceci découle essentiellement de la très forte augmentation des charges liées à la consommation électrique qui passe 6,1 cts/kWh à 30'28 cts/kWh à compter du 01.01.2023, soit une augmentation de près de 400%. Si l'on ajoute les taxes et autres émoluments notre prix d'achat effectif est passé de 16cts à 40'5 cts/kWh ce qui représente environ 400% d'augmentation.

Grace au contrat de fourniture négocié avec les SI de Nyon baissera progressivement jusqu'à 13'67 cts pour l'année 2027.

A cela s'ajoute la flambée des prix des divers réactifs impliqués dans le traitement des eaux potables et des eaux usées à la STEP, et l'adaptation des charges salariales à hauteur de 3,5%, pour tenir compte de l'inflation.

Ceci a conduit à procéder à une augmentation du tarif d'épuration des eaux usées de 2,45 CHF/m3 à 2'55 CHF/m3, dès le 1^{er} janvier prochain, pour assurer la pérennité financière du but principal épuration.

Le budget a été accepté à l'unanimité.

Le Conseil a par la suite adopté un crédit de CHF 335'000.- TTC pour installer des panneaux photovoltaïques sur le local technique des surpresseur de la STEP et sur le toit de la compostière voisine de la STEP, accepté également à l'unanimité.

Dans le cadre du 1^{er} but optionnel, distribution d'eau potable pour 9 communes, le Conseil s'est prononcé sur 3 préavis, tous acceptés à l'unanimité.

Le premier de CHF 520'000.- pour d'importants travaux d'entretien à la station de potabilisation de l'eau à Balessert.

Le deuxième de CHF 356'000.- pour la lutte contre la prolifération des moules Quagga et l'installation d'un système de chloration de l'eau brute amenée du Lac à Balessert.

Le troisième de 1'300'000.- CHF pour le recaptage de la source Bornet, en collaboration avec la Commune de La Rippe, où nos sondages exploratoires nous ont permis de mettre en évidence la présence 2 aquifères qui nous permettront d'assurer un débit d'environ 1'200 litres/minute en direction du réservoir des Battantes.

Enfin, au titre du deuxième but optionnel collecte et évacuation des EC et EU, un dernier préavis pour un crédit de CHF 322'000.- pour remplacer les conduites EC et EU à la route de Founex sur la commune de Coppet a lui aussi fait l'objet d'un vote unanime.

Chavannes-des-Bois, le 12 décembre 2022


André Fiaux